

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS
POUR L'ACHAT DE PAVES ET DE SABLE POUR LE CHATEAU DE BAC SAINT
MAUR

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société REGNIER MATERIAUX, au regard du prix et des prestations proposées ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société REGNIER MATERIAUX (11 Rue Mermoz 59253 LA GORGUE) un bon de commande relatif à l'achat de pavés et de sable pour le château de Bac Saint Maur pour un montant de 11 306.53 €.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 13 Février 2024

DEC 2024_22



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ